



Charte de qualité pour les espaces publics

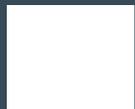
Analyse partagée

Point de vue des acteurs

Documents additionnels

Commune d'Abancourt

Pour un aménagement de qualité des espaces publics



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord
98 rue des Stations - Lille - Tel : 03 20 57 67 67 - Fax : 03 20 30 93 40 - Mail : caue59@caue59.asso.fr

MISSION N° 2009 0027 REALISEE PAR : F. Frigout, architecte-urbaniste, I.M. Le Moing paysagiste
& Ahmed REBAÏ, ingénieur écologue.

Introduction

Genèse

Réalisation d'un aménagement urbain (lettre du 6 Avril 2009)

La commune d'Abancourt souhaite réaliser un espace public central dont les objectifs sont de :

- promouvoir des espaces urbains de qualité,
- créer un espace de convivialité inter-générationnel,
- faire renaître une culture urbaine des espaces publics,
- prendre en compte les demandes sociales orientées vers une meilleure qualité de vie,

En réponse à cette demande des élus, le CAUE du Nord a proposé de :

- construire une lecture du territoire dont les objectifs sont de connaître et comprendre l'espace public (cf. analyse partagée)
- avoir une vision globale de l'ensemble des études, réalisations et outils que les élus ont mis en œuvre sur leur territoire (cf. Point de vue des acteurs),
- créer une collaboration efficace avec l'ensemble des partenaires que les responsables municipaux veulent associer (cf. concertation).

Il s'agit, sur la base de l'analyse et de la synthèse des composants du territoire de la commune et de son environnement, du point de vue des élus et de la concertation des partenaires :

- de réaliser un document qui constitue un socle de connaissance commun pour fonder une culture commune,
- de repérer les problèmes et les potentialités de la commune,

- d'impliquer la population dans la démarche de projet par le biais d'une large concertation.

Pour atteindre ses objectifs, le CAUE propose, en s'appuyant sur ses compétences pluridisciplinaires en architecture, urbanisme, paysage et milieux naturels, de développer à partir d'une lecture partagée du territoire et des dynamiques en cours, un document pédagogique et technique exprimant de manière synthétique les attentes des élus pour une politique cohérente des espaces publics.

Plus qu'une réponse à la réalisation d'un cahier des charges, le présent document constitue un outil d'accompagnement et d'aide à la décision.

Ce document s'organise en trois grandes parties :

1. L'Analyse partagée

Elle présente :

- Le territoire dans lequel s'inscrit la commune,
- Les évolutions historiques de la commune (urbain et naturelle),
- Les impacts générés par ces évolutions,
- Les potentialités de la commune.

2. Le Point de vue des acteurs

Cette partie présente une synthèse du point de vue :

- des élus (outil à caractère stratégique, actions, études et projets majeurs),
- des habitants (synthèse des réunions de concertation).



3. Les Propositions d'actions

Cette partie, à travers l'analyse partagée et le point de vue des acteurs, fera le point des actions et outils qui seront retenues pour un aménagement durable sur le territoire communal.



1^{ère} partie - Analyse partagée

Etudier la commune d'Abancourt uniquement dans ses limites administratives serait faire abstraction des relations économiques, naturelles, paysagères et culturelles qu'elle entretient avec le territoire qui l'entourne. Nous proposons donc, pour une meilleure compréhension de cette analyse partagée, de l'aborder à deux échelles différentes :

L'échelle territoriale

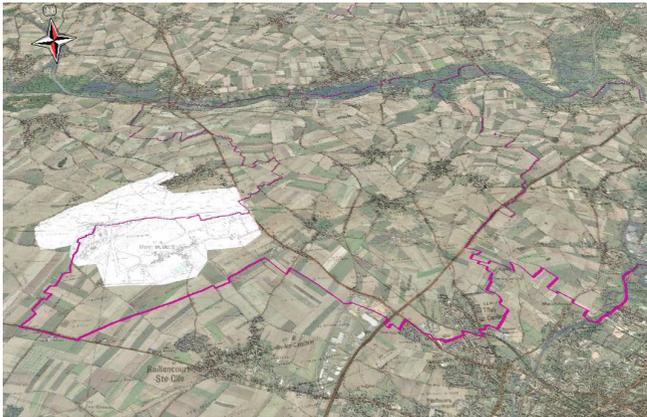
Ce premier niveau de lecture présente la commune d'Abancourt dans son territoire.

L'échelle communale

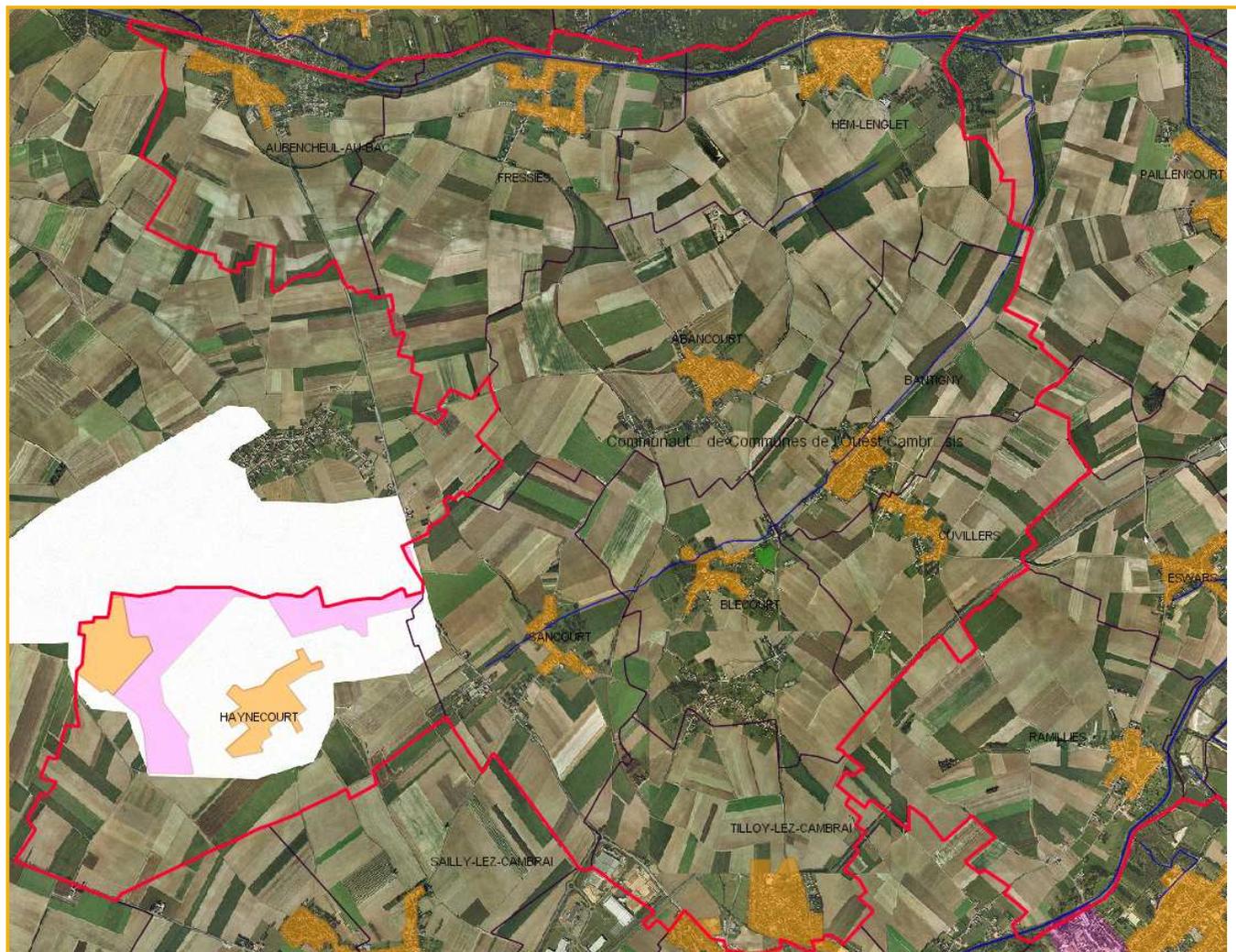
Le deuxième niveau s'intéresse plus particulièrement à la ville dans ses limites administratives. L'analyse de l'évolution historique - urbaine et industrielle - et de l'inscription de la ville dans son site permet de retranscrire le développement urbain de la commune.

Cette approche permet de mieux comprendre les enjeux déjà identifiés et de mettre en évidence les atouts et les perspectives.

Ici le lecteur, en plus d'une fiche d'identité de la commune, trouvera une foule d'informations concernant le village : son histoire, son évolution dans son rapport au site ainsi qu'une analyse des impacts générés (positifs et négatifs) par ses évolutions. Elle met en évidence l'ensemble des atouts et des faiblesses de la commune qui peuvent servir de levier à des politiques prenant en compte un développement durable.



Une commune au centre de la communauté de communes



Périmètre CC Ouest Cambrésis

- 10 Communes
- 41,24 km²
- 4520 habitants
- arrondissement de Cambrai

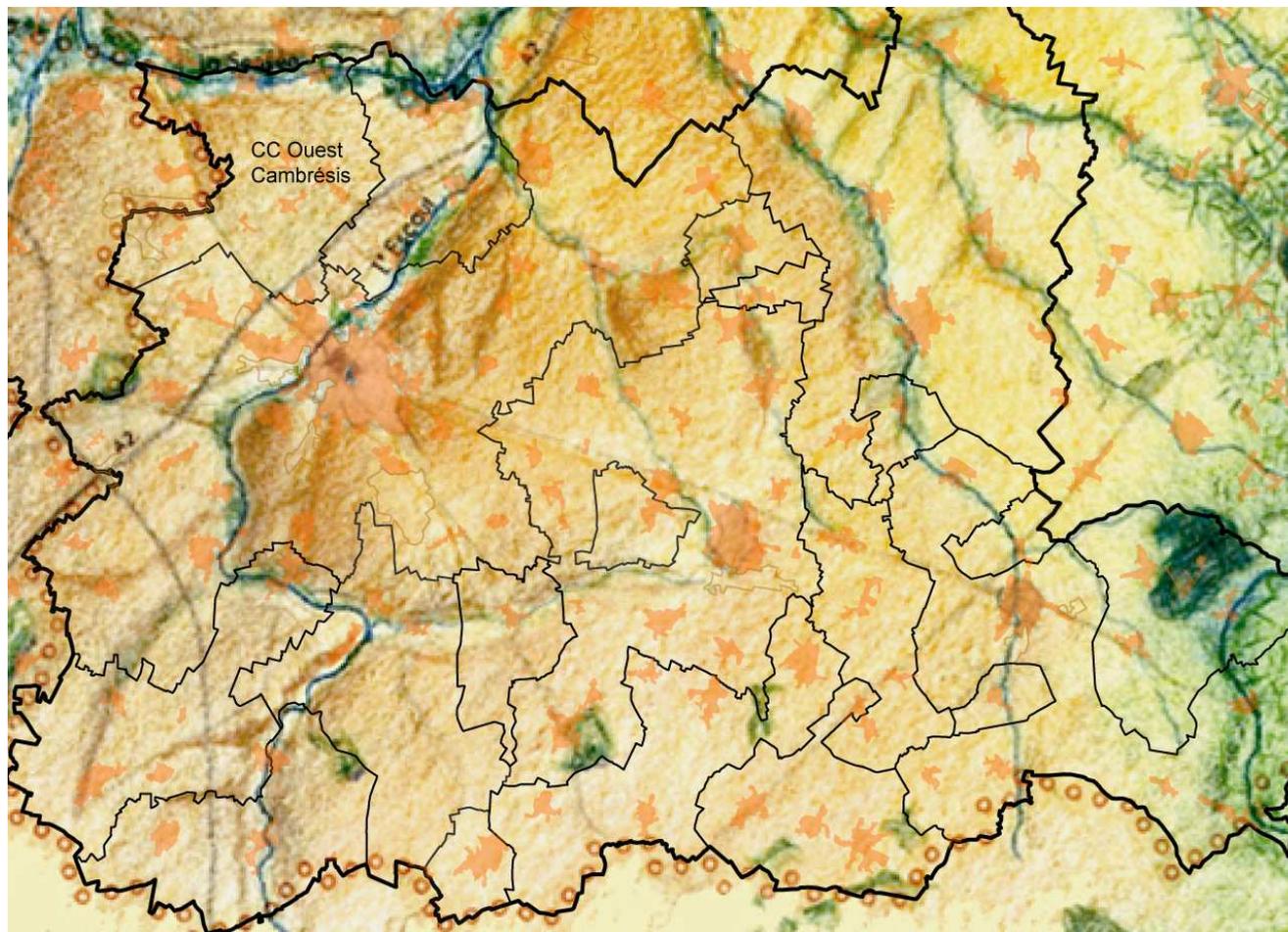
Compétences :

- développement économique,
- aménagement de l'espace,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- animations éducatives culturelles et sportives

Evolution de la population

Les communes de l'intercommunalité connaissent, mis à part Cuvillers, une augmentation de la population. Cette hausse trouve son explication par la qualité de vie de son environnement et la proximité des grandes agglomérations (Cambrai, Douai, Valenciennes).

Les entités paysagères du Cambrésis



L'analyse paysagère réalisée par le CAUE a mis en évidence deux grands paysages issus de la morphologie et de l'occupation du sol.

Les grands plateaux :

- Le plateau boisé
- Le plateau à riots
- Le plateau sec : paysage ouvert ponctué par de rares villages et de maigres bois

Les grandes vallées:

- Haut Escaut
- Escaut Cambrésien
- Vallée de la Selle
- Vallée de la Sensée : limite septentrionale du Cambrésis, elle affirme son caractère verdoyant avec vigueur.

La Communauté de Communes « Ouest Cambrésis » s'inscrit dans les entités paysagères du Plateau sec, et des la Sensée,

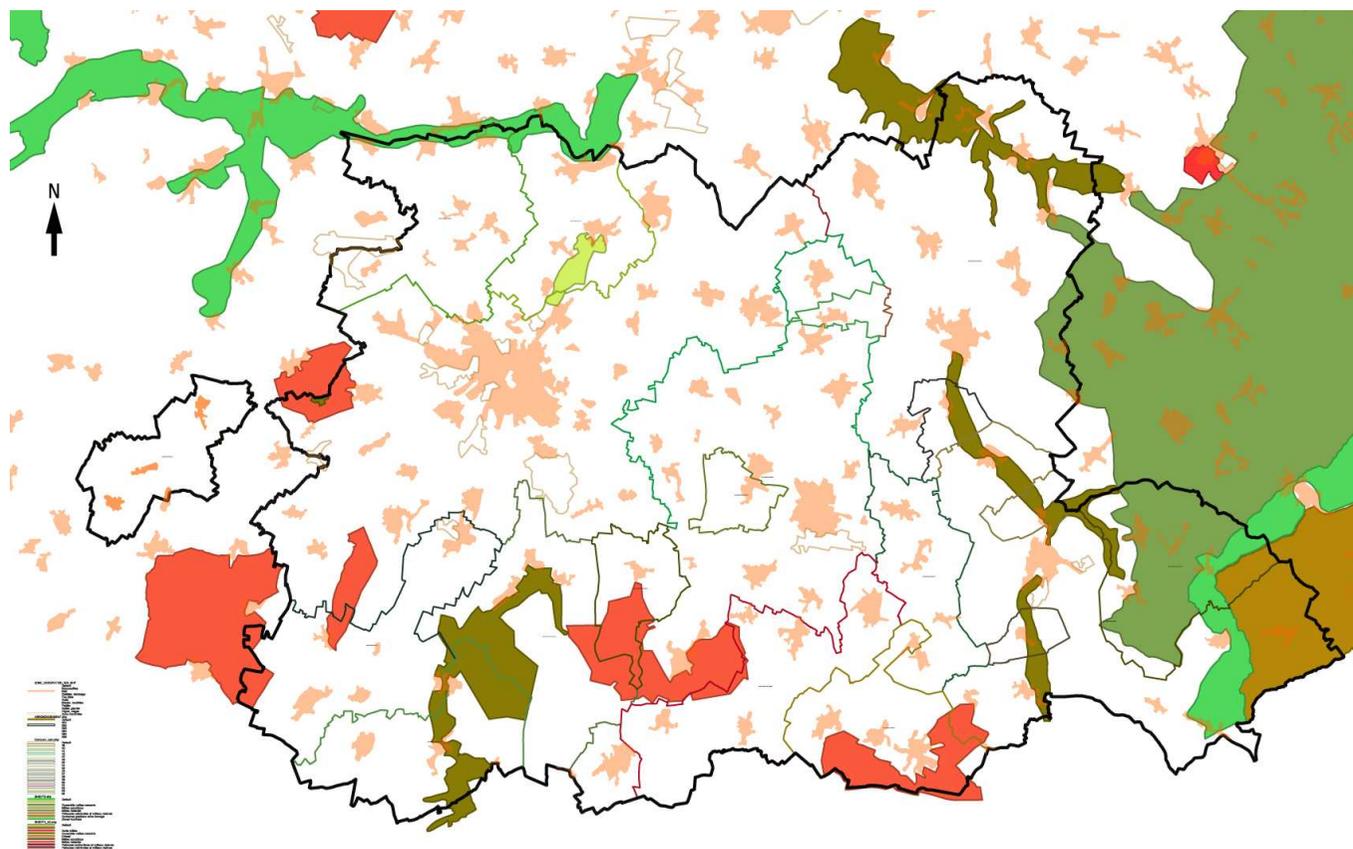


Le val de Sensée : vue aérienne d'Hamel avec la Sensée et ses marais



LE PLATEAU SEC : paysage ouvert ;auréole végétale autour du village

Inventaire du patrimoine naturel



Sollicitée par le Ministère de l'Environnement, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a été réalisé entre 1984 et 1991 sous l'autorité du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord Pas de Calais étude. Cet inventaire s'appuie sur la particularité des milieux de vie ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes. Il fait apparaître deux grandes zones :

ZNIEFF de type 1 : secteur d'intérêt biologique remarquable et ZNIEFF de Type 2 : grand ensemble naturel.

Sur la commune d'Abancourt (Cf. fiches) aucune zone n'est mentionnée. En revanche sur la vallée de la Sensée, périmètre limitrophe de la communauté de communes, la carte ci-après signale trois zones du type 1. Ils correspondent aux zones humides. Nous distinguons :

- Le Grand Clair de Wasnes-au-Bac regroupe un ensemble de biotopes marécageux associant un vaste étang et une série de petits plans d'eau enserés dans un complexe de roselières et de boisements hygrophiles (fiche 12-1).

- Le Marais de Féchain appartient au complexe écologique de la Vallée de la Sensée. Il se situe entre les communes d'Aubigny-au-Bac et de Féchain, au nord du Canal de la Sensée et dans la continuité du Marais du Bas, aujourd'hui aménagé (fiche 12-8).

- Les Marais d'Etrun et des Malvaux s'étendent à l'ouest de la confluence du Canal de la Sensée avec celui de l'Escaut, entre les communes de Wavrechain-sous-Faulx et Hordain. Ils appartiennent au complexe écologique de la vallée de la Sensée... bien qu'en partie situés, d'un point de vue géographique, dans la plaine alluviale de l'Escaut (fiche 12-9).

Présentation

Aux confins de l'Artois et du Cambrésis, Abacourt est un petit village agricole de 432 habitants. Il est situé au nord ouest de Cambrai, son chef lieu de canton. Occupé à l'époque romaine, comme l'atteste la découverte d'une villa, le village est mentionné en 1121 sous le nom d'Abuncurth. Ce nom tire son origine d'un terme celtique qui évoque la position topographique du lieu, signifiant "métairie de la colline", ou du nom de l'ancienne ferme d'Alban, détruite, dominant autrefois le territoire.

Brûlée en 1120, en 1553, elle est presque totalement détruite en 1655 et lors de la première guerre mondiale (1918). Son église fut rasée à cette époque et elle n'a été reconstruite qu'entre 1923 et 1933 par l'architecte Pierre Leprince-Ringuet.

- 9 Les cultures céréalière et industrielles restent l'activité principale de cette commune qui garde encore son ambiance rurale fort appréciée par les habitants.



Bâti 1999 _ Abacourt



Plan 1891 _ Etat du bâti en 1921

L'évolution urbaine

Abancourt en 1832 - un village agricole



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2009
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

Abancourt en 1920 - après guerre



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2009
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

abancourt 1999 - L'évolution urbaine



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2009
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

1832 - La période agraire

10 Abancourt, en 1832, est un petit village aux contours clairs qui s'est développé autour d'une ferme installée sur le haut du versant. Le bâti s'est développé de façon compacte sur ce versant, secteur le moins propice à l'agriculture. Le plateau, terre plus fertile, était dédié à la culture céréalière alors que la vallée au sol plus humide, est le domaine des prairies bocagères. Cette première urbanisation ou occupation spatiale était respectueuse de la morphologie du site et de la qualité des sols. En effet l'homme s'est installé pas loin de l'eau les pieds au sec tout en évitant les aléas des crues.

Le plan de 1832 (cf. annexe) met en évidence les principaux traits de caractère que l'on retrouve en filigrane dans la forme urbaine du village tout au long de son évolution :

- un noyau urbain dense autour de l'église,
- une extension linéaire le long des rues menant vers Fressies, Cambrai, Sancourt et Epinoy.

1920- La destruction

Le plan de 1891 à partir duquel a été réalisé l'impact de la première guerre mondiale sur le bâti est intéressant à double titre.

- La première information que nous tirons est le passage d'un urbanisme compact autour de l'église vers un urbanisme qui prend la forme étoilé se développant le long des routes pénétrantes. Ce développement du village sur le plateau ne s'est pas accompagné d'un gain de population mais, bien au contraire, puisque le nombre d'habitant est passé de 657 en 1831 à 398 en 1921.

- Le deuxième point concerne les impacts de la guerre 1914-1918 sur le bâti. La carte ci-dessus donne une vision précise des bâtiments qui ont échappés aux bombardements. Nous remarquons que le village a été dévasté dans sa grande majorité.

1999 - bâti actuel

10 Abancourt dans sa configuration actuelle montre un urbanisme en étoile. Cet étirement du bâti le long des routes principales est un phénomène qui se rencontre généralement dans les communes qui sont démunies d'un document d'urbanisme (PLU).

Il est intéressant de remarquer que cette extension tentaculaire se caractérise par :

- des constructions du type pavillonnaire.
- une extension sur le plateau alors que le noyau historique occupe les versants.
- une présence importante de fermes au sein même du village ce qui imprime une ambiance rurale au village.

Ces extensions urbaines se sont accompagnées par une nette augmentation de la population. Elle est passée de 351 en 1982 à 451 en 2006.



L'évolution naturelle

Abancourt - Auréole bocagère en 1832



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2009
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

1832

11 En 1832 le village d'Abancourt était une commune rurale dont le bâti était localisé sur le versant avec les particularités principales : la présence de grosses fermes dans le village, les parcelles agricoles sur le plateau et les prairies bocagères sur les versants et le fond de vallée.

Cette formation bocagère arborescente avait pour objectifs la protection des habitations contre le vent et en même temps comme enclos pour le bétail. Cette auréole bocagère est une des caractéristiques de l'ensemble des villages du Cambrésis. Cela se traduisait dans le paysage par un écrin végétal qui cerne l'ensemble du village.

La carte ci-dessus représente la couronne végétale autour du village en 1832.

Nous remarquons l'importance de l'épaisseur de cet écrin qui, depuis l'extérieur le village est perçu comme une oasis verte dans un paysage ouvert et depuis l'intérieur elle renforce le caractère et l'ambiance rurale.

Abancourt - Auréole bocagère en 1999



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2009
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

1999

L'évolution urbaine du village s'est traduit par une régression de l'auréole bocagère dans son épaisseur et aussi par sa totale disparition sur la partie sud-est du bâti.

De plus le végétal autour des nouvelles extensions le long des routes est constitué en grande partie par des résineux taillés en haies. Ceci constitue une double perte ; appauvrissement de la flore locale et de la densité et de l'épaisseur de la ceinture végétale.

Cette régression est prévisible et risque de s'amplifier si aucune mesure n'est prise. Conscient des problèmes que peut poser l'absence d'un document d'urbanisme, les élus sont actuellement sur un projet à très court terme pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur leur commune (PLU).

1832 - 1999

Comparativement à 1832 Abancourt connaît une mutation qui, si elle n'a pas totalement bouleversée les grandes caractéristiques de la commune, s'est traduite par une modification signifi-

Abancourt - Evolution bocagère 1832-1999



Source : © SIG - CAUE du Nord – 2009
Diffusion encouragée sous réserve de mention des sources

cative de l'occupation du sol. En effet, la commune a gardé son ambiance rurale aussi bien à travers la présence des fermes dans le noyau urbain que l'omniprésence du végétal. En revanche l'auréole bocagère risque à terme de disparaître si l'extension urbaine n'est pas maîtrisée.

Par rapport à la structure du bâti une mutation en profondeur est en train de s'opérer. En effet le village qui, à l'origine était aggloméré, est en train de se transformer en village étoilé. Le propos n'est pas de stopper le développement du bâti sur la commune mais de le concilier avec le cadre de vie en préservant les éléments de son identité (urbanisme, auréole, ambiance rural,...).

Pour permettre aux élus de mieux comprendre leur territoire, de communiquer avec ses administrés et ses partenaires, il est demandé aux maîtres œuvre de procéder à une analyse détaillée de l'ensemble des éléments physiques, naturels et paysagers du territoire. L'ensemble de ces données doivent être réfléchies pour être facilement assimilables et communicables.



Les atouts paysagers de la commune

La présence de l'auréole bocagère qui est constituée de différentes structures végétales a été déjà largement mise en évidence dans les pages précédentes comme un atout paysager de la commune.

Cet écrin vert a pour rôle :

- De former une trame verte qui enrichie la biodiversité (faune et flore),
- D'abriter les habitations contre les vents (brise vent),
- De former une sorte d'« oasis » verte dans un paysage d'openfield.

D'autres éléments présents sur la commune concourent à constituer un paysage varié et préservé.

Les différents talus plantés et autres routes encaissées constituent le confinement de certains espaces de la commune. Ces configurations renforcent le contraste entre les secteurs de champs ouverts (openfield) situés hors du village, créant ainsi une diversité de situations et d'ambiances.

Plusieurs venelles et chemins permettent de parcourir le village tant à l'intérieur du bâti qu'à l'extérieur de l'emprise bâtie (chemin des amoureux ?). On remarquera aussi la présence très originale de "chemins d'eau" pavés qui recueillent les eaux pluviales pour les diriger plus en aval à travers les parcelles bâties. Ces structures anciennes méritent d'être entretenues et mises en valeur.

12



12



Les atouts paysagers de la commune

La commune compte peu d'espaces publics. Ils présentent néanmoins tous une bonne présence du végétal, ce qui contribue à leur qualité. On discerne ainsi :

- Le stade,
- la Grand'Placedu village pouvant être qualifiée de "place verte,"
- La petite place devant la Mairie, qui offre aussi un tapis enherbé très appréciable.

La présence végétale sur ces espaces est à préserver et conforter.

Compte tenu de la morphologie des terrains, de nombreux espaces publics présentent aussi des murs de soutènements qui contribuent à révéler l'identité du village

Le long des rues du villages, on découvre un fleurissement discret qui participe à la mise en valeur de l'ambiance rurale. Ces initiatives privées mériteraient d'être renforcées

La qualité du paysage d'Abancourt s'apprécie aussi par l'absence de panneaux publicitaires.



13

13



Carte des potentialités

L'analyse, bien que sommaire, met en évidence un ensemble de points forts qui, par leurs combinaisons ont fait du village une commune attractive (316 hab en 1975 ; 432 hab en 1999).

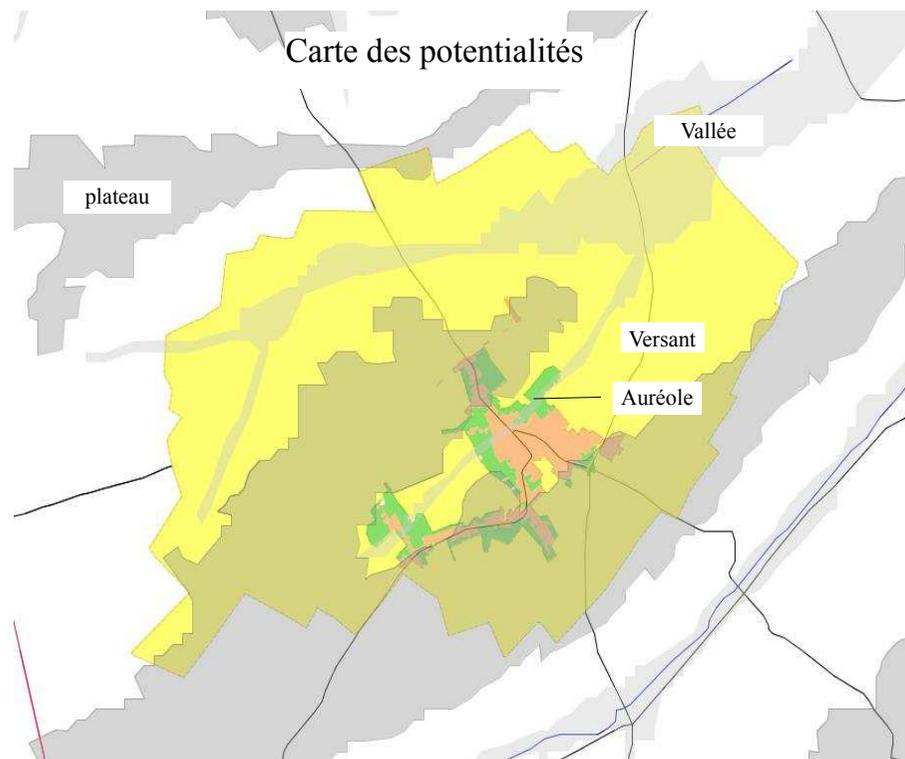
De façon synthétique, Abancourt présente des atouts qui sont intéressants à souligner :

- le centre bourg, bien qu'il soit à l'écart du grand flux routier (.....) reste bien accessible.
- La commune est en situation de charnière entre le Nord et le Pas de Calais d'une part, et entre les paysages de la vallée de la Senée et les paysages ouverts du plateau cambrésien,
- le village à conservé son caractère rural malgré l'industrialisation qui a touché les villes environnantes,
- le patrimoine architectural diversifié (culturel, historique, vernaculaire) ;
- la morphologie et son inscription au site des ensembles bâti.

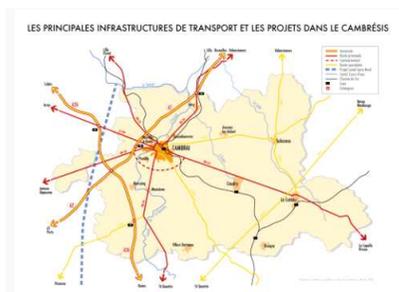
14

Cet ensemble de potentialités fait d'Abancourt une commune attractive qui voit sa population en constante évolution (316 hab en 1975 ; 432 hab en 1999). De plus, ils sont de véritables leviers sur lesquels les élus souhaitent mettre en évidence à travers les différents aménagements et documents d'urbanisme. En effet, la connaissance de ses atouts est essentielle pour la mise en place d'un aménagement de qualité pour les espaces publics. Elle permet :

- d'adapter la réponse aux caractéristiques de chacun des sites,
- de veiller à la cohérence des projets retenus sur l'ensemble de la commune,
- d'aider les élus à la réalisation du PLU.



14



Les quelques point faibles ...

Le parcours sur la commune révèle néanmoins quelques points faibles qui, s'ils devaient s'étendre, oblitéreraient les qualités du village. Sur ce sujet il est possible de relever :

- la présence de lignes aériennes tant au niveau du centre du village que des entrées de commune,
- l'existence d'un mobilier urbain vétuste et disparate,
- la présence d'extensions urbaines (nouvelles constructions) en dehors de l'écrin végétal de "l'ancienne "auréole bocagère",
- l'absence de continuité physique du chemin dit de « tour du village » ou « chemin des amoureux » à l'arrière des extensions bâties.

15 - l'absence d'aires de jeux pour les enfants



A



15



Carte des actions

Les précédents chapitres ont mis en évidence les forces de la communes. Ils ont révélé, en matière de patrimoine, d'architecture, de paysages et de milieux naturels, les éléments qui marquent l'identité du territoire.

Cette analyse, en puisant ses racines dans l'approche culturelle, historique et l'observation du terrain, met en relief les orientations d'aménagements dont la mise en synergie nécessite l'engagement d'opérations et l'animation d'un partenariat. Pour valoriser la commune, il s'agit de mener des opérations qui n'ont pas toutes la même teneur ni la même ambition. Elles font appel à des politiques différentes, certaines sont réalisables à court terme, alors que d'autres le seront à moyen ou long terme puisqu'elles nécessitent des préalables.

16 Pour l'ensemble des ces raisons, les différentes opérations peuvent être classées en deux catégories :

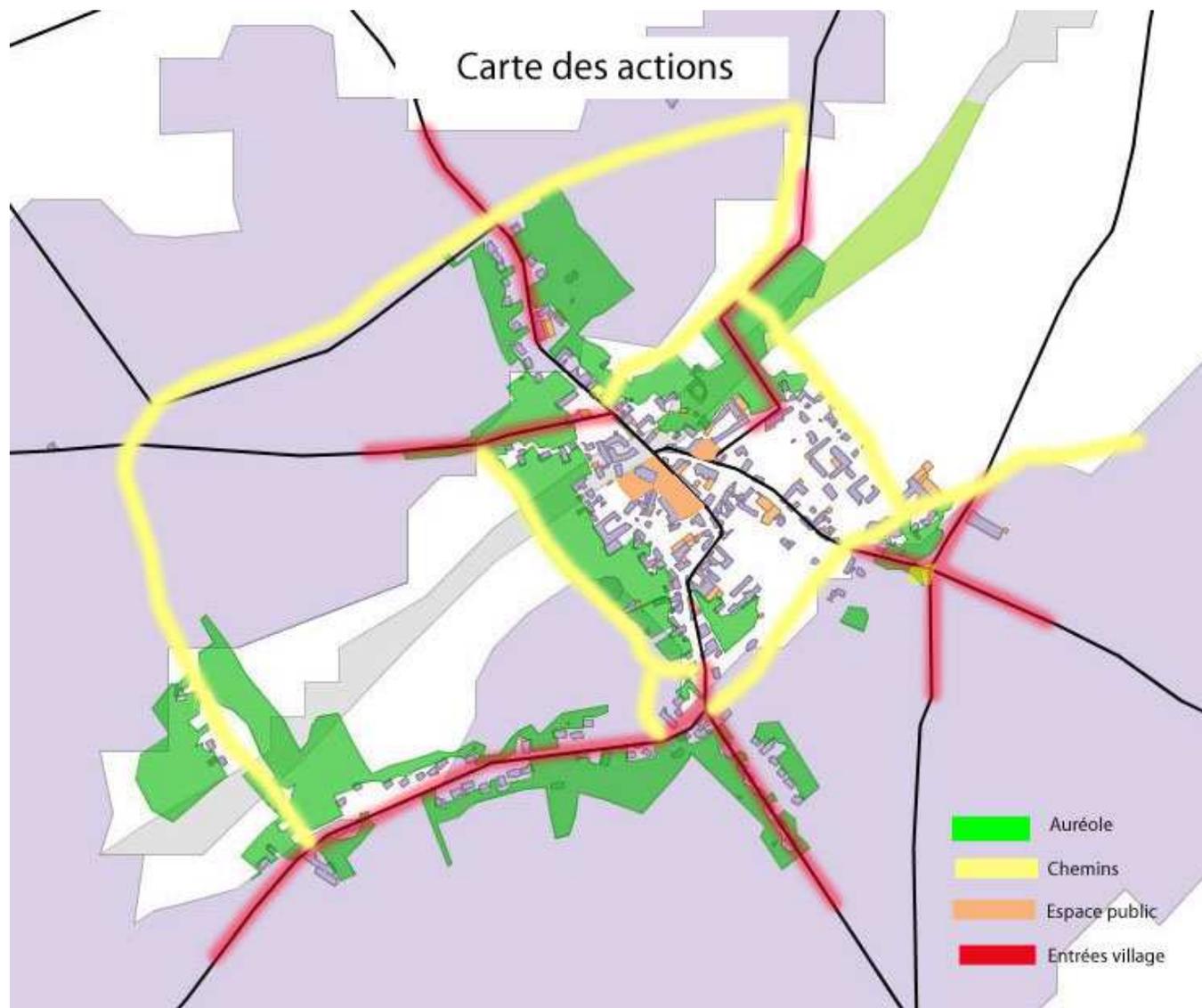
- Les outils

Ils visent à faciliter la définition de politiques locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ils ont l'ambition de rendre opérationnelle les principes du développement approuvé par les élus. Ils servent de cadre à l'élaboration d'une politique locale du cadre de vie et sont garants de la qualité de la démarche qui conduit à l'action.

Ils permettent de donner un sens fort et cohérent aux projets locaux.

- Les actions

ce sont des opérations dont la transcription sur le terrain peuvent être immédiates ou tout au moins rapides et bien visible.



16



Outils & actions

Les outils

- programme d'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés
- cahier de recommandations pour le concours des "villes et villages fleuris"

Les Actions

L'analyse partagée a mis en évidence qu'Abancourt possède un potentiel réel en matière de milieu naturel, paysager et patrimonial.

Conscient de ce potentiel et aussi des points noirs qui dévalorise leur commune, les élus ambitionnent de mettre en œuvre une politique dont l'objectif essentiel est, à travers des actions bien concrètes d'amélioration du cadre de vie, de rendre leur commune encore plus attractive.

Le choix des actions contenues dans cette dernière partie du document est issue de l'analyse du territoire.

17 L'ensemble de ces actions préconisées ont pour objectifs :

- de faire découvrir le territoire de la commune,
- de créer des liaisons entre les différentes communes de l'intercommunalité,
- de révéler les sites,
- de valoriser le patrimoine communale
- de faire participer les habitants.

Les outils :

Le cahier de recommandations pour fleurir et planter la commune :

Les paragraphes de l'analyse partagée ont mis en évidence l'importance de l'auréole bocagère dans la définition du paysage communal, ainsi que la présence d'une Grand'place laissant, heureusement toujours, une large place à l'herbe et à l'ornementation végétale. La présence de plate-bandes fleuries disposées par certains riverains entre leur façade ou leur clôture et la chaussée ont aussi été signalé pour leur intérêt. Ces initiatives privées apportent déjà une touche fleurie très agréable au cœur du village qui présente, sur certains linéaires, un aspect minéral un peu rude.

Afin de renforcer la présence du végétal sur la commune, l'établissement d'un cahier de recommandation est à envisager.

Il s'agira de doter la commune d'un outil pour traiter de façon pratique le thème des plantations lui permettant de renforcer la présence :

- du fleurissement,
- du végétal sur ses espaces publics et,
- des structures végétales sur le territoire communal dans son ensemble.

L'outil sera adapté pour correspondre au ressources humaines et financières du village.

La philosophie présidant aux choix techniques et esthétiques sera la mise en valeur de l'identité rurale et cambrésienne locale. C'est en agissant sur les élément porteur de l'identité par l'accompagnement végétal, qu'il est possible de la révéler et de donner le plus de sens à l'acte de fleurir.

La présence du végétal existant sur la commune sera relevé et qualifié au regard des caractéristiques paysagère locales et environnantes. Cette réflexion sera aussi menée dans l'optique de tirer au maximum parti des structures végétales présentes (Place verte, talus plantés et fleuris, ...) et réduire l'impact négatif de certains "point noirs" bâtis.

Ensuite, une analyse territoriale mettra en évidence les autres éléments porteurs de cette identité afin de mieux la cerner. L'identité communale tient à l'alchimie entre:

- les particularismes des architectures (types, style, édicules,matériaux dominants,...)
- l'originalité de l'urbanisme de la première reconstruction,
- les caractéristiques morphologiques des terrains (talus, pente, soutènement, ...)



Les outils

L'ensemble des données recueillies servira de base pour fixer les choix de fleurissement et de plantations. Ceux-ci intégreront les paramètres du développement durable. Pour ce faire, on privilégiera les plantations pérennes (plantes vivaces, arbustes, arbres, ...) plutôt que celles d'annuelles. On évitera de laisser le sol à nu pour limiter les arrosages en été (paillage des massifs, plantation de plantes dites couvre-sol, ...). Pour les mêmes raisons, on limitera au strict minimum les plantations "hors sol" (tel que jardinières, mâts fleuris et autres bacs, ...). la palette végétale sera réfléchi pour garantir, pour les parties urbaines, un intérêt sur l'année entière.

Les recommandations de plantations et de fleurissement seront réfléchies pour que la commune puisse aisément s'engager dans le Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris organisé par le Comité Départemental du tourisme

Le document doit permettre de réunir des notices illustrées (texte, photos de référence commentées, schémas de plantations,...) qui répondent aux questions suivantes :

- où planter et pourquoi planter ,
- 18 - que planter
- comment planter,
- comment entretenir les nouveaux aménagement,
- comment gérer le patrimoine vert existant,
- à quel coût (main d'oeuvre et fourniture).

Pour chacun des espaces à planter, une estimation du budget tant pour la création que pour l'entretien sur l'année sera établie.

Le cahier de recommandation sera aussi la base pour stimuler la participation des habitants et des scolaires. La qualité pédagogique du document sera à cet effet très importante, tout ou partie du guide pouvant être par exemple remis aux nouveaux arrivants dans le village.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme pourra intégrer certaines des recommandations de plantation pour préciser les règles de plantations devant, par exemple, contribuer à l'harmonie des clôtures végétales.

Le cahier doit aussi pouvoir apporter une information susceptible de présoir les espaces pouvant être préempté pour l'entrait public pour permettre des "continuités vertes" et accompagner des "déplacements doux.



Les actions

Les Actions

Faire découvrir le territoire

La reconnaissance de territoire passe inévitablement par sa découverte. La création d'itinéraires est le moyen le plus efficace pour faire partager aux différents usagers les richesses de la commune, voire celles des territoires environnants (communauté de communes). Lors de nos différentes sorties quelques sites semblent émerger par l'attrait qu'ils exercent. Nous pouvons citer :

- le patrimoine bâti : l'église et le monument aux morts, œuvres de l'architecte Pierre Leprince-Ringuet, les oratoires, les fermes, les cimetières militaire, la maison Owen,....
- le patrimoine naturel et paysager : les paysage d'openfield sur le plateau, l'aurole végétale qui ceme le village, la vallée de la Sensée, le bois l'Evêque
- l'infrastructure : les venelles, les chemins creux, les talus,....

Il serait intéressant, dans le cadre du projet du Conseil Régional, de réaliser un circuit des églises P. Leprince-Ringuet.

Les liaisons :

L'objectif est de recréer les liaisons douces aussi bien en restaurant le "tour des haies" que la création de chemins qui relient la communes aux autres communes de la communauté. Cette opération mérite d'être réfléchié par rapport à la future construction de la salle polyvalente à Blécourt et le futur document d'urbanisme (PLU) opportunités pour prévoir les acquisitions de sections pour assurer les continuités des réseaux?



19

19



Les actions

Les espaces publics centraux :

Le cœur du village est constitué d'un ensemble de lieux où s'organise la vie sociale et où se regroupent les équipements et les bâtiments et architectures emblématiques de la commune. A Abancourt le cœur du village s'organise selon un triangle de rues formé par la Rue de la Place, la Grand' Place et la grand' Rue. Il convient d'y ajouter le pourtour de l'église, les abords du monument aux morts, la Parcelle nouvellement acquise et la venelle limitrophe et la "Placette-verte" faisant face à la Mairie (entre rue du Fresnois et la Rue d'En bas). Plusieurs espaces disposent déjà d'un traitement laissant la part belle au végétal.

La mise en valeur des espaces publics centraux doit venir conforter l'image rurale et valoriser les constructions existantes.



20 Il s'agira de:

- mettre en valeur, préserver et renforcer la présence des éléments déjà qualitatifs (venelle, dénivelées, végétal, architectures, édicules),
- limiter l'impact du caractère routier des accotements ,
- réduire l'impact visuel des réseaux aériens
- trouver une juste place à l'auto (desserte école, Mairie-Poste),
-

20



Les actions

Les entrées de ville :

Ce que l'on nomme communément "entrées de ville" correspond à des linéaires de voirie le long desquelles les extensions bâties se sont opérées. Elles présentent une certaine diversité dans les situations rencontrées (présence de talus, présence de bande végétalisée, présence de certains équipements, qualités et nature du bâti diversifiées, ...)

Une entrée de ville est un linéaire où l'on doit déjà se faire une bonne idée du village.

D'une façon générale et quelque soit l'axe routier par lequel on accède au village, on identifie différents problèmes tel l'impact visuel important des réseaux aériens, l'hétérogénéité des clôtures et du bâti, l'absence de plantation.

Pour notablement améliorer les entrées de villes il pourra s'agir de :

- réduire l'impact visuel des réseaux aériens,
- introduire des plantations pérennes,
- réglementer, dans l'objectif d'une plus grande harmonisation, le traitement des clôtures,

La gestion de la croissance Urbaine :

Depuis plusieurs années, de nombreuses constructions se sont étendues le long des voies menant au centre, repoussant toujours un peu plus loin de celui-ci la limite bâtie. Se faisant l'auréole bocagère traditionnelle a été grignotée.

Nécessité de mettre en place un document d'urbanisme pour :

- s'assurer des continuités de voiries et autres chemins pour éviter les lotissements en "cul de sac", favoriser l'intégration des nouvelles populations, permettre des circulations douces (ex : enfants vers l'école)
- préserver/constituer une silhouette végétale au village qui, au delà de l'inscription dans une tradition cambrésienne, limiterait la prise au vent des constructions pour réduire la facture énergétique.



21

21

